

**Certification complémentaire en Français Langue Seconde
Académie de Bordeaux**

**Rapport du jury
Session de janvier 2019**

Présidente du jury :

Mme Sylvie Baudequin, IA IPR d'Espagnol, responsable académique du CASNAV,

Membres du jury académique :

M. François Barrié, IEN ET-EG Lettres-Histoire

Mme Rachida Hanaf, professeure des écoles en UPE2A,

M. Jean-Pierre Hocquelllet, IA-IPR de Lettres honoraire, ancien responsable du CASNAV,

Mme Laurence Marquèze-Pouey, professeure de lycée professionnel Lettres Espagnol,
formatrice au CASNAV

Mme Sophie Marron, professeure certifiée de Lettres modernes et FLS en UPE2A

Mme Vinciane Michel, professeure des écoles en UPE2A,

M. Jean-Christophe Noblet, professeur des écoles en UPE2A,

M. Sylvain Trias, professeur certifié de Lettres modernes, formateur au CASNAV.

Données chiffrées

Inscrits : 37 candidats

Présents : 35 candidats

Origine géographique des candidats : Dordogne : 3 ; Gironde : 25 ; Landes : 1 ; Lot et Garonne : 2 ; Pyrénées Atlantiques, 3.

Répartition : 14 candidats du 1^{er} degré, 21 candidats du 2nd degré, dont 9 issus des lycées.

Résultats : 21 candidats admis, 9 du 1^{er} degré, 12 du 2nd degré.

Notes attribuées : de 06/20 à 20/20.

Pourcentage de réussite : 69,81% (pour mémoire : 58,33% à la session 2018)

Remarques générales

Le nombre très important de candidats à la session 2019 a nécessité la constitution de 5 commissions.

L'harmonisation de leurs attendus et de leurs conclusions a fait apparaître les points suivants :

- ❖ Le jury a apprécié l'intérêt porté à la didactique du français langue seconde comme en témoigne le nombre croissant de candidats à la certification complémentaire français langue seconde, et, au-delà, il salue l'intérêt porté à l'accueil et à la prise en charge des élèves allophones dans les écoles, les collèges et les lycées. Il a remarqué en outre le nombre très significatif de candidats issus des lycées généraux et professionnels, lié semble-t-il aux récentes ouvertures de dispositifs UPE2A en lycée, dans tous les départements de l'académie. Ce nouveau vivier de professeurs ressource est très encourageant.
- ❖ De ce fait, certains candidats ont montré une parfaite compréhension du rôle de personne ressource : auprès de leurs collègues pour conseiller lectures, pistes pédagogiques et didactiques ; auprès des EANA en dispositifs UPE2A pour élaborer

des « plans d'action » pédagogiques, des progressions pertinentes pour chacun des élèves qui leur sont confiés.

- ❖ Enfin, le jury a eu le plaisir de pouvoir gratifier plusieurs candidats de la note maximale : ce sont ceux qui ont su faire preuve d'un savant équilibre entre l'exposé d'expériences pratiques contextualisées et le recours judicieux à des savoirs théoriques assimilés.

Le jury rappelle aux candidats qu'ils sont invités à lire avec la plus grande attention la note de service qui préside à l'organisation et aux attendus de cet examen : elle se trouve au B.O n° 39 du 28 octobre 2004, <http://www.education.gouv.fr/bo/2004/39/MENP0402363N.htm>

D'autre part, il souligne que le CASNAV de Bordeaux, centre académique de ressource et de formation, se tient à la disposition des enseignants qui souhaiteraient préparer la certification FLS. Outre des conseils dispensés à distance, il propose au Plan Académique de Formation deux stages visant à préparer, l'un le rapport écrit, l'autre l'épreuve orale. Ces stages sont ouverts en public désigné aux enseignants du premier comme du second degré. Pour toute demande de participation à ces stages, il convient de solliciter le CASNAV à l'adresse électronique suivante : ce.casnav@ac-bordeaux.fr

Rappels sur les attendus de l'épreuve

La partie écrite de l'examen

La note de service indique que le candidat doit « *remettre un rapport d'au plus cinq pages dactylographiées précisant, d'une part, les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger, en rapport avec le secteur disciplinaire choisi [...] et présentant, d'autre part, les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation auxquels il a pu participer, de travaux effectués à titre personnel ou professionnel, comprenant un développement commenté de l'une des expériences qui lui paraît la plus significative.* »

Quelques remarques concernant le rapport :

- Le rapport n'étant pas soumis à notation, il ne s'agit donc pas de développer un discours théorique, ni de décrire en détail, des séances pédagogiques pratiques.
- S'il fait état d'un parcours de formation et d'une expérience professionnelle en lien avec le domaine visé, le rapport ne doit pas s'y limiter. Il doit montrer l'articulation entre des compétences acquises et une interrogation sur la pratique du français langue seconde.
- La certification complémentaire n'est pas une poursuite d'études universitaires mais valide une expérience auprès d'élèves allophones. Même si l'expérience est limitée, le candidat doit montrer sa réflexion sur le sujet et des capacités à s'adapter à un autre contexte.
- Le rapport peut cependant servir d'appui au questionnement de la deuxième partie de l'épreuve. Il appartient au candidat de poser habilement, une ou plusieurs problématiques, susceptibles d'orienter les questions du jury pendant l'entretien. Il convient donc de s'y préparer.

D'une manière générale, les rapports faisant apparaître un propos argumenté, organisé, titré, rédigé dans une langue claire et correcte sont valorisés.

La partie orale de l'examen

Celle-ci se déroule en deux temps.

L'exposé, en dix minutes, « *prend appui sur la formation universitaire ou professionnelle [...]. Le candidat fait également état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel.* »

L'entretien, d'une vingtaine de minutes, qui succède à l'exposé « *doit permettre au jury d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie et d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'un établissement scolaire du second degré (pour les trois secteurs disciplinaires) ou d'une école (pour le secteur français langue seconde), d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur.* »

Rappelons que seule la partie orale est évaluée.

Pour l'exposé, le candidat peut s'appuyer sur des notes écrites. Présenter un exposé organisé à partir d'un plan clairement énoncé permet un oral rythmé et efficace. S'entraîner au préalable, se minuter contribue à vaincre le stress de l'épreuve et à mettre en valeur des compétences de conviction et de persuasion, auxquelles le jury est particulièrement attentif. Un candidat souriant et maître de ses émotions est bien sûr valorisé.

On ne le redira jamais assez : cette épreuve ne consiste pas en une répétition à l'oral du projet écrit. Elle s'articule avec le dossier afin d'amener à un questionnement sur sa pratique ainsi qu'une mise en perspective de ses actions pédagogiques. Elle en analyse les enjeux, les réussites et les limites et permet d'envisager des alternatives.

Le candidat ne devra pas hésiter à apporter du matériel pédagogique éprouvé en classe.

S'il doit faire preuve d'un réel intérêt pour le public et montrer sa capacité à s'appuyer sur la langue et la culture scolaire antérieures de l'élève allophone arrivant, le candidat ne doit pas perdre de vue que la langue seconde s'appuie sur la langue première. De même, on attend de lui qu'il montre sa faculté à prendre en compte l'hétérogénéité d'un groupe d'élèves allophones. Ce sont ces qualités, espérées chez un professeur d'UPE2A, dont le candidat doit faire preuve.

En outre, amené à prendre en charge un dispositif FLS dans un établissement, cet enseignant devra expliquer comment il compte travailler en équipe et avec les partenaires. Le jury attend ainsi d'un candidat, sa capacité à mettre en œuvre une stratégie tant dans l'organisation que dans l'accompagnement pédagogique

Enfin, pour encadrer ses actions, la connaissance des textes réglementaires (circulaires, socles communs, cadre européen commun de référence pour les langues) lui est indispensable.

Nous soulignons également que s'interroger sur la didactique du français langue seconde ne peut se passer d'une réflexion sur l'évaluation : trop peu de candidats ont été capables d'apporter des réponses claires à cette question.

En conclusion

Le jury a apprécié une meilleure préparation et une formalisation des prestations orales. Le temps imparti à l'exposé est mieux respecté et le calibrage des différentes parties s'en est trouvé bonifié.

Il déplore cependant avoir entendu :

- des exposés s'appuyant sur des concepts mal maîtrisés,
- des exposés montrant peu d'approches réflexives,
- des réflexions didactiques ouvrant peu de perspectives,
- des discours théoriques désincarnés,
- des exposés s'attardant trop sur l'aspect organisationnel de la prise en charge.

A l'inverse, il a apprécié :

- le respect du temps imparti à l'exposé,
- des lectures assimilées étayant une démonstration de qualité,
- une aptitude à faire part de réflexions pratiques judicieusement contextualisées s'appuyant sur des références théoriques adéquates,
- un intérêt pour l'inclusion des élèves et la poursuite de leur parcours scolaire,
- une capacité à s'exprimer dans une langue choisie et précise.

Le jury sait pouvoir compter sur les lauréats dans l'exercice de leurs fonctions présentes ou à venir, tant dans leur capacité à prendre en charge les élèves qu'à travailler en équipe.

Il recommande aux candidats ajournés d'observer des UPE2A et de rencontrer des enseignants dans ces dispositifs. Il leur suggère de construire et de programmer une formation spécialisée dans la didactique du français langue seconde et de développer la question de l'interculturalité.

Enfin, il les invite à se présenter à nouveau, forts d'une préparation approfondie.

Sylvie BAUDEQUIN, présidente du jury
Cécile PREVOST, coordonnatrice académique du CASNAV